



Planète PME, 16 juin 2011

Accueil de François Fillon, Premier Ministre

DISCOURS de JEAN-FRANCOIS ROUBAUD,
Président de la CGPME

Monsieur le Premier Ministre,

Votre fidélité à PLANETE PME est exemplaire. Cette année près d'un tiers du Gouvernement a fait le déplacement.

Si plusieurs candidats à la magistrature suprême, venus d'horizons politiques différents, arpentent aujourd'hui nos allées, c'est qu'ils ont conscience de l'importance du rôle économique et social des PME patrimoniales.

Vous avez en effet devant vous, Monsieur le Premier Ministre, des chefs d'entreprises responsables.

- Responsables sur leurs biens propres, il ne négligent pas le profit mais raisonnent à long terme. Pour eux le développement durable est bien plus qu'une formule.

- Responsables de leurs salariés, ils l'ont prouvé, même au plus fort de la crise, en refusant, jusqu'à la dernière extrémité, de recourir aux licenciements. Et ce n'est pas un hasard si les contrats en alternance sont majoritairement signés dans les PME.

-Responsables de leur comportement et de leur éthique. Ils en répondent directement en face de leurs salariés.

Aucun d'entre nous n'a à rougir de son salaire.

Aucun d'entre nous n'a échappé aux incertitudes d'un carnet de commandes qui peine à se remplir !

Nous avons pris en main notre destin et nous en sommes fiers !

C'est vrai, tout n'est pas toujours simple et la crise récente nous a durement frappés.

De l'assurance crédit, à l'assouplissement du chômage partiel en passant par le remboursement accéléré de TVA ou la mise en place du FSI, vous avez su prendre des mesures d'urgence, annoncées ici même, à Planète PME, en juin 2009.

Vous nous avez aidés à passer le pic de la crise et je tiens, en notre nom à tous, à vous en remercier.

Avec la même franchise, il me revient de vous dire notre incompréhension face à certaines décisions gouvernementales récentes ; vous l'avez compris je pense ici à cette fameuse « prime. ».

Soyons clairs, ce n'est pas l'idée de distribuer une prime à nos salariés qui nous gêne. Nous le faisons tous lorsque nous en avons la capacité et que les résultats nous le permettent. La CGPME milite d'ailleurs activement en faveur de l'intéressement.

Nous le ferons d'autant plus que le Parlement vient, avec l'accord de votre gouvernement, de faire droit à une de nos propositions consistant à assouplir la durée minimale de mise en place d'un accord ce qui permettra à toutes les PME de moins de 50 salariés, ainsi que nous le souhaitons, de distribuer des primes dans des conditions attractives.

Mais pourquoi diable vouloir régenter cela ? S'il s'agit de réagir face à certaines entreprises du CAC 40 dont vous estimez que les résultats ne profitent pas assez à leurs salariés, pourquoi une mesure concernant aussi les PME ?

Nous ressentons cela comme une immixtion de l'Etat dans la gestion de nos entreprises, comme une remise en cause de notre aptitude à partager les résultats de l'entreprise.

Cela dénote également une méconnaissance des mécanismes existant. Nous pensons donc qu'il serait souhaitable de revoir le mode de calcul de la participation pour lui redonner du sens tant vis-à-vis des entreprises que des salariés.

A nos yeux, les réformes sont souhaitables lorsqu'elles sont utiles.

Donner davantage d'autonomie aux universités ou miser sur l'innovation par le biais du Crédit Impôt Recherche est bénéfique pour l'avenir de nos entreprises.

Raisonnement formation à partir d'un emploi clairement identifié ou promotion de l'alternance contribuera à insérer nos jeunes sur le marché du travail.

Mais les réformes ne doivent pas consister à rajouter des textes aux textes. L'encre de la réforme de la formation professionnelle n'est, par exemple, pas encore sèche que, déjà, l'on parle d'un nouveau texte !

De même, le code du travail s'est étoffé de plus 20 % en 5 ans, dépassant les 3200 pages. Impossible pour le chef d'entreprise d'assimiler toutes ces règles qu'il doit pourtant appliquer.

L'extension du champ du rescrit social que nous prônons devient chaque jour de plus en plus souhaitable. En la matière, la première des simplifications consisterait d'ailleurs à décider que tout nouveau texte soit gagé sur la disparition d'un autre texte. Cela ne coûterait rien mais croyez moi, cela changerait beaucoup de choses !

Les petites entreprises n'aspirent qu'à grandir, à devenir une de ces ETI dont notre pays manque. Pour cela, elles ont besoin que l'on trace, y compris sur le coût du travail, des perspectives à moyen et long terme ; que l'on rééquilibre les relations entre les grandes et les petites entreprises ; que l'on encourage l'innovation et l'export ; que l'on garantisse le financement de notre développement...

Vous le savez, nous y travaillons activement avec OSEO, la Caisse des dépôts, les acteurs du monde bancaire ou du secteur de l'assurance.

A cet égard, il est important que les nouvelles exigences de ratios prudentiels ne se traduisent pas par un désengagement des banquiers ou des assureurs dans les investissements au profit des PME, faute de rentabilité supposée.

Sur ce point, nous attendons de l'Etat qu'il veille aux conditions d'un dialogue équitable conduisant à un meilleur fléchage des fonds investis.

Et lorsque l'on parle financement je pense également, à l'autre bout de la chaîne, à ces TPE trop souvent négligées qui bien souvent ne figurent même pas dans les statistiques produites par les établissements bancaires.

Monsieur le Premier Ministre, nous ne sommes pas défaitistes. Le déficit du commerce extérieur n'est pas une fatalité. Cette salle fourmille d'entrepreneurs dynamiques, d'exemples réussis de chefs d'entreprises présents sur des marchés extérieurs. Nous en sommes convaincus, les entreprises françaises ont les moyens de relever le défi de la mondialisation.

En se regroupant sous forme d'ETI virtuelle pour conserver le bénéfice de la souplesse des PME et les avantages que procurent l'effet de masse, pourquoi pas ?

Enfin, Monsieur le Premier Ministre, je vous ai rappelé tout à l'heure que vous étiez devant un parterre de gens responsables. J'ajouterai que nous sommes lucides et conscients de la situation budgétaire de notre pays.

Nous avons compris, pour reprendre une de vos expressions, que « la France est en situation de faillite. »

Dans ce cas, il n'y a qu'une solution, se retrousser les manches. Nous sommes prêts, pour autant que le cap soit fixé et que l'on s'y tienne, à faire des efforts à condition que ceux-ci soient équitablement répartis.

Mais en premier lieu, ce dont nous avons besoin, c'est de stabilité législative et réglementaire. Nous savons nous adapter aux circonstances et la réactivité fait partie des atouts des PME. Mais si les règles changent sans cesse y compris de manière rétroactive, nous ne pouvons le supporter. Le gouvernement vient d'ailleurs de faire un geste en acceptant, à notre initiative, de revenir sur une mesure rétroactive touchant l'intéressement.

Un pas de plus serait, qu'au même titre que le principe de précaution, le principe de non-rétroactivité soit inscrit dans la Constitution.

Cette idée figure parmi les propositions formulées à l'occasion de PLANETE PME. Elles visent à sécuriser l'environnement des PME, les accompagner au quotidien et épauler nos salariés.

Loin des polémiques et des querelles de clochers, ces propositions que je vais vous remettre, regroupées en un document baptisé « CAP France PME » ne sont pas catégorielles ; elles rejoignent l'intérêt général.

Je sais pouvoir compter sur votre appui.